Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260120-DELIB20260102-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Pascal L'HERMITTE, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Virginie HENNOTE, Anne THIBAULT, Cédric GORIN
Absents excusés : Isabelle RICHEUX, Frédéric PERON, Marie MALLET, Céline BUCAILLE
Pouvoir :

Secrétaire de séance : Frédéric BEAUCHAMP

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 10

OBJET
Modification du tableau des effectifs Délibération n° 2026-01-02

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la réussite au concours interne d'ATSEM Principal de 2ème classe, il convient de créer le poste correspondant.

Pour rappel : les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,*
***Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,*
***Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,*
***Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,*

***Vu** l'accord de principe pour le ratio « promus-promouvables » du Comité Social Territorial en date du 14 janvier 2026,*

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260120-DELIB20260102-DE

- **La création d'un poste d'Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe, à temps complet**
- **De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte y afférent**
- **De charger Mme le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à compter du 1er février 2026**
-

Tableau des effectifs

Grade	Catégorie	Poste	DHS	
Adjoint Technique	C	Polyvalent voirie - espaces verts	TC	1 (vacant)
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Polyvalent voirie - espaces verts	TC	1
Adjoint Technique	C	Polyvalent voirie - école	30H	1
Adjoint Technique Principal 1ème classe	C	Responsable "restaurant scolaire"	TC	1
Adjoint Technique	C	assistante des enseignants dans la classe de maternelle et du ménage	TC	1 (attente suppression du poste)
ATSEM principal 2ème classe	**C**	**ATSEM**	**TC**	**1**
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Surveillance de garderie	29H15	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	Nettoyage des salles	TC	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	Secrétaire de mairie	TC	1

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Frédéric BEAUCHAMP

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 14/01/2026